

DECRET N°70-172 /CP/SGG

du 22 Juillet 1970

modifiant les décrets N°s 70-141 et 70-142/CP/SGG
du 2 juillet 1970, portant création de la Commission
Nationale de Déconcentration Administrative et Financière
et de la Commission de Révision des statuts des sociétés
d'Etat et des sociétés d'économie-mixte

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil
Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°70-141/CP/SGG du 2 juillet 1970, portant création d'une
Commission Nationale de Déconcentration Administrative et Financière,
notamment son article 4 ;
VU le Décret N°70-142/CP/SGG du 2 juillet 1970, portant création de la
Commission de Révision des statuts des sociétés d'Etat et des
sociétés d'économie-mixte, notamment son article 4 ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Les dispositions de l'article 4 des décrets N°s 70-141 et
70-142/CP/SGG du 2 juillet 1970 susvisés sont rapportées.

Article 2 - Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération est
représenté au sein de la Commission Nationale de Déconcentration
Administrative et Financière par Mr Hubert GNONHOUE.

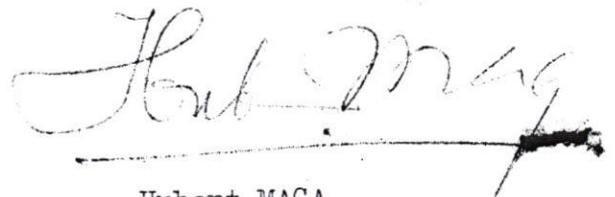
Article 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 Juillet 1970

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Ampliations : PCP 8 - MCP 6 - Ministères 11 - Trésor 4 - SGG 4 - CS 6
DB-CF-DC-Solde-IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 10 - DAI 4 - Préfets 6
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DFP + s/dtions 6 - Chamb. Com. 4. Intéressé 1.